

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2018

PRESENTS : MM. CHALARD, BELTRAMI, Mme GRANDET, BORT, Mme LAVOISIER, GOLFIER, Mme BASQUE, BIASOTTO, Mme CHADOURNE, LAULHAU, LETELLIER, MAS, Mme MIGNON, TOMADA

EXCUSES : M. COURTADE (ayant donné procuration à P.Golfier), Mme REGUESSE (ayant donné procuration à M. Letellier), Mme SELLIER DE BRUGIERE (ayant donné procuration à E. Grandet), M. VERTUEL (ayant donné procuration à JL Bort), Mme WEISS (ayant donné procuration à C. Chalard)

ABSENTS :

Mme Lavoisier est désignée comme secrétaire de séance.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance précédente.

→ Vote à l'unanimité

M. le Maire fait état de la demande de M. Mas, Conseiller Municipal, pour inscrire à l'ordre du jour de la présente séance sa question concernant l'école primaire publique Paul Bert.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à inscrire cette question à l'ordre du jour.

→ Vote à l'unanimité

M. le Maire précise que cette question sera abordée en fin de séance.

M. Mas rappelle sa demande d'honorer la mémoire de leur ancien collègue, Jean Millac, qui a été Conseiller Municipal durant 3 mandats consécutifs. Il souhaite rappeler que :

"Jean Millac fut un élu municipal qui a œuvré au profit des enfants de la commune en tant que président et dirigeant pendant de nombreuses années du club d'aviron de Sainte Foy la Grande et en tant que membre actif de l'association des Oeuvres Laïques ; il participait à la commission "sport" de la commune nommée "ville la plus sportive de France en 1983". Il était très attaché au rayonnement de notre commune et très vigilant sur les problèmes affectant le quotidien de nos concitoyens ».

M. Mas propose de lui rendre hommage.

M. le Maire invite l'assemblée à se lever pour observer une minute de silence.

Minute de silence

M. le Maire reprend l'ordre du jour.

FINANCES

1) AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018

M. le Maire donne la parole à M. Bort, adjoint aux finances.

M. Bort explique qu'il s'agit de travaux d'investissement déjà réalisés et dont les dépenses seront à inscrire au budget 2018. Il est possible de payer des dépenses avant le vote du budget pour un montant ne dépassant pas 25 % du montant des investissements de l'année précédente. Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à engager et mandater par anticipation ces dépenses pour que le paiement intervienne avant le vote du budget.

Il indique que ces dépenses concernent :

L'ECOLE PAUL BERT : alarme anti-intrusion, demandée dans le cadre du plan VIGIPIRATE et rampe PMR installée à l'entrée de l'école située à côté du restaurant municipal pour un montant de 4 469.60 € (déduction faite des restes à réaliser sur cette opération).

LA VOIRIE : revêtement sur la rue Jean-Louis Faure (portion de la rue des Frères Reclus à la rue des Lauriers) et sur la rue du IV Septembre suite aux travaux de renouvellement des réseaux d'eau pluviale et des eaux usées. M. Bort explique que lorsqu'un concessionnaire fait des travaux, il doit remettre en l'état. Dans ce cas précis, cela ne concernait que la tranchée des travaux et au vu de l'état général des portions de rues concernées, il a été décidé de refaire la totalité du revêtement. Ces dépenses représentent 7 629.42 € (déduction faite des restes à réaliser sur cette opération).

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser, par anticipation avant le vote du budget 2018, à engager et à mandater ces dépenses qui seront reprises au budget 2018.

→ Vote à l'unanimité

M. Mas demande si le revêtement sera refait sur la rue Jean-Louis Faure (de la rue des Frères Reclus aux allées de Coreilhes) de la même façon.

M. Bort indique que ce n'est pas prévu. De plus, il y aura peut-être dans les années à venir de très gros travaux sur ce secteur et ce serait ridicule de faire une telle dépense.

M. Lauhau, Conseiller Municipal, évoque l'état de la rue Jean-Louis Faure à partir de la rue des Lauriers et jusqu'à la place de la Mairie qui se dégrade aussi. Le revêtement qui a été mis, a un côté provisoire et se dégrade car il y a énormément de passage dans cette rue.

M. Bort explique qu'effectivement la période de pluie avant et après la pose du revêtement dans cette portion de rue l'a fragilisé ainsi que le passage intense de véhicules. Il aurait peut-être fallu maintenir la rue fermée à la circulation plus longtemps afin de mieux stabiliser ce revêtement. Cela a été signalé aux entreprises.

M. le Maire indique qu'il y aura des choses à prévoir notamment avec très prochainement les travaux pour l'aménagement du cinéma et le plan de circulation qui devra être mis en place pendant toute leur durée. Une information sera faite aux membres du Conseil Municipal et à la population à ce sujet.

M. Mas demande si ce chantier est terminé.

M. Bort confirme la fin du chantier.

M. Mas demande alors pourquoi il y a encore des tas de graviers sur le parking en bordure de la rivière. Est-ce que cela va rester comme ça ? car il voit qu'il y a des gens qui se servent. Il demande qu'ils soient enlevés. Si la commune veut être une station de vacances, il faut quand même une présentation valorisante.

M. Bort indique qu'il sera demandé à la Communauté de Communes, maître d'ouvrage de ces travaux, de faire enlever ces tas de gravier.

2) DEMANDE AIDE FINANCIERE AU TITRE DE L'AVANCE REMBOURSABLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC CONCEDE AU SDEEG

M. le Maire donne la parole à M. Bort.

M. Bort rappelle que la commune est membre du SDEEG qui est le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de Gironde. Le SDEEG fournit l'énergie pour l'éclairage public de la commune et peut apporter une aide pour la réalisation de travaux d'investissement dans le cadre de l'éclairage public.

Il indique que chacun a pu constater certaines zones d'ombre qui existent sur le territoire communal, des éclairages en très mauvais état ou qui sont obsolètes. Le SDEEG peut proposer à ses adhérents de faire des travaux de réparation, de faire l'avance du montant de ces travaux et de les faire rembourser à taux zéro sur dix ans.

Il y aura trois tranches de travaux sur les trois ans, soit en 2018, 2019 et 2020, de 60 000 € HT chacune, montant maximum autorisé par le SDEEG.

Cette solution est pratique pour permettre d'engager au final un total de 180 000 € de travaux sur l'éclairage public. Les travaux à envisager en priorité sont actuellement à l'étude avec le SDEEG. Ils pourraient concernés pour 2018 le pont (pour la partie de Sainte Foy la Grande), la rue du Pont, le jardin public ce qui représenterait environ 150 points lumineux qui seraient rénovés en LED. Le passage en LED permettrait de diminuer de 50 % la consommation d'énergie sur chaque point lumineux.

M. Mas demande si le pont est prévu.

M. Bort confirme que oui en précisant qu'il faudra au préalable voir avec la commune de Port Sainte Foy car il serait logique que tout l'éclairage du pont soit rénové des deux côtés de la même façon et en même temps.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de valider le programme de rénovation de l'éclairage public pour 2018 pour un montant de 60 000 € HT et de l'autoriser à demander au SDEEG une avance remboursable d'un montant de 60 000 € HT à taux zéro sur dix ans.

→ Vote à l'unanimité

3) FRAIS D'OBSEQUES D'UN INDIGENT

M. le Maire explique que suite au décès de M. DUDON Bernard, à son domicile le 4 janvier 2018, celui-ci n'ayant pas d'héritier en mesure de prendre en charge les frais d'obsèques correspondants, la commune, comme le prévoit le Code Général des Collectivités

Territoriales (article L2213-7 et L2223-27) doit en assurer la charge. La facture s'élève à 1 339.01 €.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à mandater cette dépense.

→ **Vote à l'unanimité**

IMMEUBLE 40 RUE DE LA REPUBLIQUE - PROLONGATION DE MISE A DISPOSITION

M. le Maire rappelle que le rez-de-chaussée de l'immeuble situé 40 rue de la République a été mis à disposition de l'association "Club des Entreprises en Pays Foyen" dans le cadre de "je relooke ma rue" jusqu'au 31 décembre 2017.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à prolonger cette mise à disposition pour une nouvelle période d'un an, l'opération "je relooke ma rue" étant reconduite en 2018 avec l'installation de parapluies et de fanions.

Il indique qu'il y aura également de la peinture sur voirie comme la première année, ce qui avait été un succès et très apprécié.

M. Lauhau souhaite émettre des réserves à ce sujet.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit ici de se prononcer sur la mise à disposition du local et qu'il pourra toujours y avoir des discussions avec cette association sur le projet de décoration.

M. Lauhau voudrait s'assurer que ces réalisations ont quand même une sorte de caution de la commune dans les événements qui sont proposés au sein de la bastide.

M. le Maire indique qu'il n'a pas encore les coordonnées de la nouvelle présidence de cette association.

M. Lauhau souligne qu'on laisse "carte blanche" à une association pour investir la ville sur des décorations qui sont quand même très visibles avec le risque d'un mauvais goût, de ratage technique...

M. le Maire reconnaît que si la première année, ce fut une réussite, l'année dernière fut moins concluante, à cause du temps et des problèmes techniques qui en ont découlé.

M. le Maire indique qu'avant le changement en cours à la présidence de cette association, il était prévu une décoration plus simple, plus légère et quelque part plus esthétique.

M. Mas demande si cette convention de mise à disposition s'explique par rapport à "je relooke ma rue".

M. le Maire confirme que c'est avec le CEPF qui porte l'opération "je relooke ma rue".

M. Mas signale qu'à Noël, il y a eu des vitrines interactives installées mais aucune dans la rue Victor Hugo.

M. le Maire rappelle que l'assemblée doit se prononcer sur la prolongation de la convention de mise à disposition et demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à la signature de cette convention.

Vote pour : 18

Vote contre : 1

Abstention : 0

M. Lauhau indique qu'il voulait avant tout préciser qu'il fallait que ces décorations puissent convenir aussi au Conseil Municipal.

Le Maire propose de demander à l'association, après élection de la nouvelle présidence de venir présenter au Conseil Municipal leur projet de décoration.

M. Beltrami, 1er adjoint, souhaite s'exprimer en indiquant que cela relève de l'associatif qui s'investit dans la ville. Il y a d'autres associations qui ont des projets qui ne sont pas toujours au goût de tous. Certaines animations faites par des associations foyennes ne sont pas toujours à son goût et pour autant elles ont un peu de libre arbitre. Tout ne peut pas plaire à tout le monde. Il trouve très sympa d'avoir un club d'entreprises où des gens qui émanent de la société civile s'impliquent pour décorer la ville. Et c'est vrai qu'il y a des choses de plus ou moins bon goût.

Mme Mignon, Conseillère Municipale, explique que ce n'est pas la décoration qui ne lui plaît pas, c'est le lieu. Elle pourrait se faire ailleurs.

M. Lauhau ajoute qu'il y a deux niveaux. Il y a ce que propose une association en terme de spectacle, d'activités propres et il y a ce qui va s'imprimer dans la ville pendant deux ou trois mois, en pleine période touristique.

M. Mas estime que la donnée de la durée de la décoration dans le temps n'est pas suffisamment prise en compte.

Mme Chadourne, Conseillère Municipale, demande si lorsque l'association décide de peindre la rue, est-ce qu'elle le fait sans rien demander ?

M. le Maire répond que non. C'est la commune qui autorise.

M. Letellier, Conseiller Municipal, explique que le plan de la mise en peinture initial, a dû être modifié pour des problèmes de délais, ce qui explique les bandes réalisées sur la rue Victor Hugo.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - CONVENTION D'HABILITATION ET DE PARTENARIAT POUR LA REALISATION DE DIAGNOSTICS VERIFIANT LES CRITERES DE DECENCE DU LOGEMENT

M. le Maire rappelle que le permis de louer est à l'étude. Il a été validé par la commune et par le Conseil Communautaire.

M. le Maire indique que c'était une demande de la commune auprès de la CAF car jusqu'à présent certains logements étaient signalés comme indécents sans aucune suite.

Avec cette convention, la commune pourra faire un état des logements visités selon les critères de décence définis (décret 2002-120 du 30.01.2002) et transmettre les données à la CAF. Après examen du constat, la CAF décidera ou non de maintenir l'allocation qu'elle verse pour le logement en question.

Le but est d'obliger le propriétaire indélicat à améliorer la situation de son logement pour améliorer les conditions de vie du locataire.

M. le Maire rappelle le peu de moyen de la CAF pour mener à bien ces contrôles en raison du peu de contrôleurs dont elle dispose.

Mme Basque demande à quel moment cette procédure sera mise en place ?

M. le Maire explique que cela interviendra avec le permis de louer et que dès à présent, lorsque des visites ont lieu pour des logements désignés par leur occupant comme insalubres, les constats pourront être envoyés à la CAF.

M. le Maire explique que le dossier du permis de louer est en bonne voie et espère qu'il pourra être mis en place au cours du premier semestre 2018.

Mme Basque demande s'il y a beaucoup de villes qui l'ont mis en place.

M. le Maire cite la ville de Lille et précise que Sainte Foy la Grande sera la plus petite à ce jour.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention avec la CAF.

→ Vote à l'unanimité.

SDIS - CONVENTION POUR CONTROLE DES HYDRANTS

M. le Maire expose la proposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde d'assurer pour l'année 2018 gratuitement sur la commune, les opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et la gestion administrative des points d'eau incendie privés.

M. le Maire explique qu'il n'est pas impossible que des changements interviennent en 2019 car le SDEEG se propose de le faire.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention avec le SDIS pour l'année 2018.

→ Vote à l'unanimité

VOYAGES SCOLAIRES - DEMANDES DE SUBVENTION

M. le Maire fait part des demandes de subvention présentes par les établissements scolaires pour obtenir une subvention pour les élèves domiciliés sur la commune.

Jusqu'à présent, il était attribué 30 € par élève.

Il s'agit d'un voyage de l'école de Pineuilh (Andernos) pour lequel 4 élèves domiciliés à Sainte Foy la Grande vont participer et un voyage organisé par le collège Elie Faure dans le cadre du "projet Jeunes Ambassadeurs de la Mémoire" aux USA pour lequel un élève domicilié à Sainte Foy la Grande participera.

M. le Maire propose d'attribuer pour les 4 élèves de l'école de Pineuilh la somme de 30 € chacun et pour l'élève du collège la somme de 50 €.

M. Mas indique qu'à partir du moment où il a été établi que pour les voyages scolaires la somme de 30 € par élève serait attribuée, il ne voit pas pourquoi on ferait une différence pour un élève.

M. Golfier, adjoint en charges des Affaires Scolaires, explique que le coût du voyage pour les USA n'est pas le même ce qui explique la proposition d'une aide différente.

M. Lauhau précise qu'il serait bien de s'accorder sur une règle de principe qui peut être pour les voyages en France d'attribuer 30 € par élève et pour les voyages à l'étranger d'attribuer 50 € par élève ou même 60 €, ce qui ferait du simple au double pour encourager aussi les établissements scolaires.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de fixer la subvention par élève domicilié dans la commune, pour les voyages scolaires en France à 30 € et pour les voyages à l'étranger à 60 €.

→ **Vote à l'unanimité**

FOURRIERE MUNICIPALE - AVENANT N°2 AU MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES

M. le Maire explique qu'il y a changement d'un prestataire pour l'aliénation et la destruction des véhicules abandonnés. La société RAMEAU ET FILS (Saint Nexans) sera remplacée par la société DUBOURG AUTOMOBILES (Rauzan).

M. le Maire donne la parole à Mme Lavoisier, adjointe en charge "Sécurité/Proximité" qui explique que la prestation devenant très aléatoire, un nouveau prestataire présentant toutes les garanties était nécessaire.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant n°2 de cette convention.

→ **Vote à l'unanimité**

REGIE DE RECETTES – SERVICE CULTUREL MUNICIPAL

M. le Maire explique que la régie dispose d'un certain nombre de billets avec des valeurs diverses :

COULEUR DE BILLETS	SERIE	NOMBRE	NOUVEAU TARIF
BLEU	B	250	17 €
JAUNE PALE	/	386	17 €
ROUGE	G	897	17 €
VERT PALE	K	381	17 €
VERT VIF	F	563	17 €

M. le Maire propose d'utiliser ces billets pour les diverses manifestations en leur attribuant une valeur identique fixée à 17 €.

Ces billets serviront notamment pour le festival d'art lyrique.

M. Mas demande pourquoi il n'y aurait pas plusieurs tarifs de billets car un autre concert pourrait être organisé à un tarif différent que celui de 17 € ?

M. le Maire explique que ces billets serviront uniquement pour le festival d'art lyrique.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de fixer la valeur des billets tels qu'énumérés dans le tableau récapitulatif à 17 €.

Vote pour : 18
Vote contre : 0
Abstention : 1

BROYEUR DE BRANCHES - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention pour le prêt du broyeur de branches à la Commune de Saint Avit Saint Nazaire.

→ VOTE A L'UNANIMITE

DEMANDEURS D'EMPLOI

Au 15 février 2018 :

- 250 hommes

- 131 femmes

Total : 381

M. le Maire donne la parole à M. Mas pour sa question sur l'école Paul Bert.

M. Mas rappelle qu'il a envoyé à tous les membres du Conseil Municipal sa question qui faisait état de plusieurs points :

L'ORGANISATION DE LA SEMAINE A LA RENTREE 2018 : RYTHMES SCOLAIRES – ACTIVITES PERISCOLAIRES

Il indique que ce qui a été voté jusqu'à présent à la Communauté de Communes, c'est le maintien pour la rentrée 2017 de la semaine à 4 jours ½ avec les TAP. On a rien voté pour l'instant pour l'année suivante.

M. le Maire intervient pour l'interrompre et lui rappeler que contrairement à ce qu'il vient d'énoncer, M. Mas a voté, en Conseil Communautaire, la délibération approuvant la reprise de la semaine des 4 jours à la rentrée 2018.

Il explique que dans un premier temps les communes ont validé la poursuite de la semaine de 4 jours ½ jours à la demande de la Communauté de Communes à qui la réorganisation posait beaucoup de difficultés à mettre en place à la rentrée de septembre 2017. Les communes ont ensuite validé l'arrêt de la semaine à 4 jours ½ et la reprise de la semaine à 4 jours dès septembre 2018.

M. le Maire indique que le conseil d'école a validé les nouveaux horaires dans le cadre de cette reprise à 4 jours lors de sa séance du 6 novembre 2017.

M. Mas indique que par rapport aux enfants de Sainte Foy la Grande, c'est vraiment catastrophique.

Mme Chadourne rappelle que c'est le retour à la situation précédente, qui convenait très bien et ne voit pas en quoi ce sera catastrophique.

Pour M. Mas, c'est important de se renseigner sur ce que disent les gens sur la semaine à 4 jours.

M. le Maire indique que ce sont les parents eux-mêmes qui souhaitent ce retour à 4 jours car leurs enfants sont fatigués ; les enseignants précisent que sur la semaine à 4 jours ½, les élèves sont très excités le jeudi.

M. Mas rappelle que tout le monde sait que les heures où l'enfant est disponible pour apprendre c'est le matin. En lui enlevant un matin par semaine, on lui enlève un cinquième de ce qu'il apprend.

M. le Maire demande à M. Mas pourquoi il a voté pour le retour à la semaine des 4 jours au Conseil Communautaire ?

M. Mas explique qu'il a voté pour le maintien à 4 jours ½ à la rentrée de septembre 2017.

M. le Maire s'étonne de ce comportement.

M. Mas ajoute que c'est une question qui aurait pu être évoquée en Conseil Municipal puisque c'est de la responsabilité des élus et que cela n'a jamais été fait.

M. le Maire précise que cela a été évoqué.

M. Mas indique avoir adressé à M. Beltrami des textes concernant la semaine des 4 jours et faisant état d'une certaine économie notamment pour le chauffage pour 4 jours au lieu de 5.

M. le Maire ramène le débat sur ce qu'il estime être le but de l'école primaire, c'est l'apprentissage des fondamentaux.

M. Mas fait à nouveau référence aux textes en faveur des 4 jours en expliquant que les enseignants n'habitent plus sur place et passer de 4 jours ½ à 4 jours cela leur fait un déplacement de moins et donc des économies, ce qu'il peut comprendre.

RESTRUCTURATION DE L'ECOLE EN LIEN AVEC LE DEDOUBLEMENT DES CLASSES DE CE1 ET DE CE2

M. Mas s'interroge de savoir comment seront installées ces nouvelles classes et où ?

M. le Maire indique que ce dédoublement existe avec le CP.

DANS LE CADRE DU NOUVEL AMENAGEMENT DE L'ECOLE, QUELLES SONT LES SALLES AFFECTEES A LA BCD ? A LA PSYCHOMOTRICITE ?

M. Mas indique que ces deux activités utilisent la même salle. Alors que le gouvernement parle d'ouvrir les bibliothèques pour faciliter l'accès à la lecture et s'appropriier le livre. Et on ne peut pas ouvrir la BCD parce qu'il y a la psychomotricité.

M. le Maire rappelle que les enseignants ont été associés à tous les stades du projet d'aménagement de l'école Paul Bert et ont participé à toutes les réunions. Et s'il fait référence aux imprimantes dans les classes qui ont été supprimées, il y aura d'autres efforts qui seront faits sur l'école. Car si on veut attirer des familles, il faut restaurer l'image de l'école. La commune mettra, en liaison avec l'Education Nationale, les moyens qu'il faut dans l'école. Un outil a été mis en place à l'école plus performant que les imprimantes mais dont l'utilisation est différente, c'est certain.

M. Lauthau explique à ce sujet, qu'aujourd'hui, partout dans les écoles ou ailleurs, la reprographie ne se pense plus avec des imprimantes individuelles dont les coûts avec les cartouches d'encre sont disproportionnés. Alors aujourd'hui, les outils de reprographie se centralisent, se partagent et si possible, on évite d'utiliser du papier sans limite.

M. le Maire précise qu'il préfère mettre des crédits sur des dédoublements de classe parce que cela sert aux enfants.

M. Mas rappelle qu'il y a un potentiel de classes disponibles et limité avec les deux écoles réunies. Il pense qu'il faut envisager, imaginer de trouver de la place.

M. le Maire indique que son souhait, c'est d'ouvrir l'école vers l'extérieur par l'annexion du terrain de jeux et que, si un jour l'école doit être agrandie, il y a la solution de monter un étage ou d'allonger

les bâtiments. Et une solution très rapide, si nécessité, serait d'installer des algécos. Les efforts seront faits mais à ce jour on ne connaît pas les directives et il est nécessaire d'attendre, dans un contexte d'économie budgétaire forcée et de baisse de dotations. Cela donnera lieu à des débats et à des choix.

JEUX DE LA COUR

M. Mas rappelle que les jeux de la cour ont disparu depuis l'aménagement de la nouvelle école. Ils existent et auraient pu être réinstallés.

M. le Maire précise qu'ils ne sont plus utilisables.

M. Bort explique qu'il y a eu des évolutions dans le projet de l'école qui ont conduit à mettre en attente certains aménagements. La contrainte du dédoublement des classes qui n'avait pas pu être anticipée va toutefois s'imposer à la commune. Et pour le bon fonctionnement de l'école pour les enfants, les investissements seront peut-être alors plus fléchés sur les classes que sur la récréation, ce seront des débats qu'il faudra avoir.

M. Mas rappelle qu'au cours de la séance du Conseil Municipal de décembre 2017, il a été question des dossiers concernant les travaux de l'église, il avait alors proposé qu'un dossier soit déposé pour l'école.

M. le Maire explique à nouveau que les travaux de l'église étaient devenus une priorité.

Pour M. Mas, il va y avoir des travaux d'ampleur à prévoir pour l'école et très vite.

M. le Maire indique que pour déposer un dossier, il faut avoir des éléments concrets et que pour le moment, rien n'est suffisamment précis pour l'école.

PREAU ECOLE MATERNELLE

M. Mas rappelle qu'il avait été évoqué que le préau/verrière de l'école maternelle ne serait pas mis en place car à la place les menuiseries des salles de classes donnant directement sur le boulevard seraient remplacées.

M. Bort confirme que cela a été fait. Ce sont les menuiseries du couloir qui restent à changer.

M. Mas indique qu'il ne peut pas le savoir car comme il le disait, il n'y a pas eu d'inauguration ni de visite de l'école. Il pense qu'il serait intéressant d'organiser pour le Conseil Municipal une visite de l'école.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se rendre sur place le mercredi 7 Mars 2018 à 15 heures.

M. le Maire annonce que la séance pour le vote du budget 2018 aura lieu le MERCREDI 4 AVRIL 2018 A 20 HEURES.

LA SEANCE EST CLOTUREE A 21 HEURES 25
